

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 mai 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai, à 19h00, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le sept mai deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1^{er} Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaients Présents : ALAUME Virginie - BARON Bernard - BECKER Bernadette – BLIGAND Daniel - BRISSON Roland - CAGNATO Frédéric - CAILLAUT Sébastien - CHAUMETTE Baptiste - CHAUVAT Mayline - CHENOT Laurence - DELALANDE Elisabeth - DESAIX Ludovic - DUPRÉ-SÉGOT Danielle - DUTREILH Marie-Claude - FOUCHET Mathilde - GABILLET Sandrine - GLOMOT Pascal - LAINÉ Nicolas - LEGRESY Valérie - MOULIN Sophie - PALLEAU Bruno - PILLE Pascal - TRISTANT Patrick - VARVOU Nathalie -

Absents excusés avec pouvoir : FORT Jean-Michel (procuration à FOUCHET Mathilde) - RIPART Christine (procuration à BARON Bernard) - ROUSSEAU Dominique (procuration à DUPRE-SEGOT Danielle) - VIGNAU Olivier (procuration à DUTREILH Marie-Claude)

Absent : M. PASQUIER Daniel

Secrétaire de Séance : M. PILLE Pascal

Membres en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer valablement



- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- 2/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2025.
- 3/ Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire conformément aux délibérations du 13 juin 2020 et du 21 janvier 2021.
- 4/ ENFANCE – CTG : Rapport n°2025-05-21_Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Indre 2025-2029 « Le Manège »
- 5/ RH – EFFECTIFS : Rapport n°2025-05-22_Modification du tableau des effectifs
- 6/ RH – EMPLOI PERMANENT : Rapport n°2025-05-23_Création d'un emploi permanent au service entretien
- 7/ RH – EMPLOI PERMANENT : Rapport n°2025-05-24_Création d'un poste d'ATSEM
- 8/ RH – RIFSEEP : Rapport n°2025-05-25_ RIFSEEP - Modification des groupes de fonction
- 9/ RH – RIFSEEP : Rapport n°2025-05-26_RIFSEEP - Bénéficiaires
- 10/ RH - REGLEMENT DE FRAIS : Rapport n°2025-05-27_Avenant N°2 – Modification du règlement d'attribution des indemnités de frais de déplacements temporaires
- 11/ ECONOMIE CIRCULAIRE – PARTENARIAT : Rapport n°2025-05-28_Convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte Vêti Box
- 12/ MARCHÉ PUBLIC – TRAVAUX GYMNASSE : Rapport n°2025-05-29_ Avenants gymnase
- 13/ MARCHÉ PUBLIC – TRAVAUX GYMNASSE : Rapport n°2025-05-30_Rupture acte d'engagement - Passation d'un nouveau marché
- 14/ FISCALITE – URBANISME : Rapport N°2025-05-31_TLPE tarifs 2026
- 15/ URBANISME – DOMAINE PUBLIC : Rapport n°2025-05-32_ Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- 16/ URBANISME – PATRIMOINE : Rapport n° 2025-05-33_Vente de terrain

- 17/ ENVIRONNEMENT – CONVENTION : Rapport n° 2025-05-34_Mare rue Nelson MANDELA – Convention Indre Nature
 18/ URBANISME – PATRIMOINE : Rapport n° 2025-05-35_Cession d'un terrain à Châteauroux Métropole.
 19/ RH – CONTRATS SAISONNIERS : Rapport n°2025-05-36_Contrats saisonniers 2025
 20/ Questions diverses



1 / Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, il appartient au Conseil Municipal de nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Pascal PILLE

2 / Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2025

Mme le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2025 à l'assemblée délibérante. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3/ Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire conformément aux délibérations du 13 juin 2020 et du 21 janvier 2021

N°	Date	Service	Nature	Objet	Fournisseur	Montant TTC
2025-71	21/03/2025	DST	Devis	Réfection du trottoir en face de l'école F. Rabelais	Eurovia Centre Loire	12 335,90 €
2025-72	21/03/2025	DST	Devis	Travaux de voirie sur le parking Camille Saint-Saens	Eurovia Centre Loire	12 697,68 €
2025-73	21/03/2025	DST	Devis	Remplacement de coussins de ralentisseurs rue Camille St-Saens	Eurovia Centre Loire	8 560,61 €
2025-74	31/03/2025	DESVA	Commande	Matériel pédagogique 2025 : Ecole Petite fadette	Librairie Laïque	4 180,00 €
2025-75	31/03/2025	DESVA	Commande	Matériel pédagogique 2025 : Ecole Jacques Prévert	Librairie Laïque	7 436,00 €
2025-76	31/03/2025	DESVA	Commande	Matériel pédagogique 2025 : Ecole François Rabelais	Librairie Laïque	8 228,00 €
2025-77	31/03/2025	DST	Commande	Sable pour le terrain d'honneur du Stade	GSM	1 296,00 €
2025-78	31/03/2025	DST	Devis	Produits d'entretien tous bâtiments avril	Nickel Propre	1 333,38 €
2025-79	31/03/2025	DESVA	Devis	Réparation du tunnel de lavage restaurant scolaire	Axima	1 822,66 €
2025-80	31/03/2025	AG	Devis	Achats des œufs de Pâques et bonbons	Auchan	1 670,87 €
2025-81	31/03/2025	DST	Devis	Etude de sol en vue des travaux de construction d'une maison intergénérationnelle	EGSOL	2 280,00 €
2025-82	ANNULEE	DESVA	Devis	68 calculatrices pour les élèves de CM2	Auchan	1 359,32 €
2025-83	03/04/2025	DST	Devis	Store solaire 4 m x 2,08 m pour le restaurant scolaire	SMVB	3 199,68 €
2025-84	03/04/2025	DST	Devis	Réfection de l'accès au restaurant scolaire	Cazorla TP	9 628,20 €
2025-85	03/04/2025	DESVA	Devis	Pièces pour réparation des jeux extérieurs	Proludic	7 039,92 €
2025-86	10/04/2025	DST	Commande	Résine de marquage routière	Aximum	1 860,00 €

2025-87	10/04/2025	DST	Commande	Reprise de la toiture de la Poste suite aux dégâts de la grêle	ACLC	2 520,00 €
2025-88	10/04/2025	DST	Devis	Acquisition d'une débroussailleuse, de souffleur et d'une batterie	AEB	2 629,09 €
2025-89	10/04/2025	DESVA	Devis	36 cartons de couches pour le Manège	Celluloses de Brocéliande	1 064,36 €
2025-90	16/04/2025	DST	Commande	Gaz propane pour le CTR mars	Gazarmor	2 020,70 €
2025-91	16/04/2025	AG	Contrat	Mission SPS maison intergénérationnelle	Bureau Véritas Construction	4 380,00 €
2025-92	16/04/2025	AG	Contrat	Mission Contrôle technique maison intergénérationnelle	Socotec	7 548,00 €
2025-93	18/04/2024	AG	Décision	Demande de subvention au titre des amendes de police	Département de l'Indre	5 314,57 €
2025-94	18/04/2025	AG	Devis	Gradateur numérique pour l'Asphodèle	La BS	1 458,06 €
2025-95	23/04/2025	AG	Devis	Acquisition de l'écran d'affichage digital	ACE	10 903,20 €
2025-96	25/04/2025	DST	Devis	Travaux d'assainissement eaux usées odakim	Suez	2 025,65 €
2025-97	25/04/2025	AG	Devis	Pose de sols souples au gymnase	JC Vacher	32 430,50 €
2025-98	29/04/2025	DESVA	Devis	Classes bleues école J. Prévert à Balsan'eo en juin	Châteauroux Métropole	1 943,40 €
2025-99	29/04/2025	DESVA	Devis	Transport Classes bleues école J. Prévert à Balsan'eo en juin	STI Centre	1 136,00 €
2025-100	29/04/2025	DST	Devis	Etude de sol pour vente de terrain allée André Messager	DP GEO	1 158,00 €
2025-101	05/05/2025	DST	Devis	Marquage du rond central du terrain de basket du gymnase	Graph It	3 130,08 €
2025-102	05/05/2025	DESVA	Devis	70 calculatrices pour les élèves de CM2	Dactyl buro	1 477,56 €

Aucune remarque n'étant apportée, le Conseil municipal a pris acte des décisions

4/ ENFANCE – CTG : Rapport n°2025-05-21_ Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Indre 2025-2029 « Le Manège »

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Dans le cadre de la poursuite du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre, et afin de consolider l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique globale d'action sociale et familiale au sein de la commune, il est proposé de conclure une **Convention Territoriale Globale (CTG)** avec cet organisme.

Cette convention, couvrant la période du **1er janvier 2025 au 31 décembre 2029**, s'inscrit dans la continuité des travaux menés à partir de l'**Analyse des Besoins Sociaux** et de la réécriture des orientations du **Projet Éducatif de Territoire 2025–2028**.

La CTG a pour objectif de favoriser le développement, l'adaptation et la coordination des services et équipements à destination des familles, de renforcer l'accès aux droits et d'optimiser les actions des différents acteurs du territoire.

Selon les résultats du diagnostic partagé, la CTG pourra couvrir les champs d'intervention suivants :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Accès aux droits et aux services
- Inclusion numérique
- Animation de la vie sociale

- Logement
- Handicap
- Accompagnement social

Les fiches actions pour la période 2025–2029 sont jointes en annexe à la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre de la CTG 2025–2029,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention d'engagement de la collectivité avec la CAF de l'Indre.

5/ RH – EFFECTIFS : Rapport n°2025-05-22_Modification du tableau des effectifs

(Dossier présenté en Commission des Finances le 7 mai 2025)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Suite à l'attribution des avancements de grade pour 2025, il est nécessaire de procéder à une modification du tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} juin 2025 :

Filière	Grades	Catégorie	Création de poste	Suppression de poste	Observations
Administrative	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1		Avancement de grade
	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C		1	Avancement de grade
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1		Examen professionnel
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B		1	Examen professionnel
Animation	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1		Avancement de grade
	Agent de maîtrise principal	C	1		Avancement de grade
	Agent de maîtrise	C		1	Avancement de grade
	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	Avancement de grade
	Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1		Avancement de grade
	Adjoint Technique	C	1		Recrutement

Filière	Grades	Catégorie	Création de poste	Suppression de poste	Observations
Administrative	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1		Avancement de grade
	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C		1	Avancement de grade
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1		Examen professionnel
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B		1	Examen professionnel
Animation	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1		Avancement de grade
	Agent de maîtrise principal	C	1		Avancement de grade
	Agent de maîtrise	C		1	Avancement de grade
	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	Avancement de grade
	Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1		Avancement de grade
	Adjoint Technique	C	1		Recrutement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs présenté ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2025,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

6/ RH – EMPLOI PERMANENT : Rapport n°2025-05-23_Création d'un emploi permanent au service entretien

(Dossier présenté en Commission des Finances le 7 mai 2025)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Le départ en retraite programmé fin juin d'un agent au service entretien nécessite son remplacement. Ainsi, il vous est proposé de créer, à compter du 1^{er} juillet 2025, un emploi permanent de chargé de l'entretien des locaux relevant de la catégorie C au grade d'adjoint technique. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent au service Entretien,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

7/ RH – EMPLOI PERMANENT : Rapport n°2025-05-24_Création d'un poste d'ATSEM

(Dossier présenté en Commission des Finances le 7 mai 2025)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Le départ en retraite programmé fin août d'un agent au service de l'école maternelle nécessite son remplacement.

Ainsi, il vous est proposé de créer, à compter du 27 août 2025, un emploi permanent d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles relevant de la catégorie C au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle principal de 2^{ème} classe.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent au service des écoles maternelles,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

8/ RH – RIFSEEP : Rapport n°2025-05-25_R.I.F.S.E.E.P - Modification des groupes de fonction

(Dossier présenté en Commission des Finances le 7 mai 2025)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Suite à la nomination par voie de détachement de la Directrice de l'établissement « Le Manège » au grade d'Assistant Socio-éducatif de catégorie A, à compter du 30 avril 2025, ainsi que le recrutement du Directeur des services techniques au grade d'Ingénieur de catégorie A, à compter du 15 avril 2025, il s'avère nécessaire de modifier les groupes de fonctions de la délibération du 14 octobre 2020 portant mise en place du R.I.F.S.E.E.P. Il vous est donc proposé de modifier la détermination des groupes de fonctions de la catégorie A de la manière suivante à compter du 1er avril 2025 :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ATTACHES TERRITORIAUX		Montants annuels Maxima (Plafonds)
Groupes de fonctions	Emplois	Non logé
Groupe 1	• Direction d'une collectivité	36 210 €
Groupe 2	• Direction adjointe d'une collectivité • Direction d'un pôle	32 130 €
Groupe 3	• Responsable adjoint d'un service • Poste d'instruction avec expertise	25 500 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des INGENIEURS		Montants annuels Maxima (Plafonds)
Groupes de fonctions	Emplois	Non logé
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Direction adjointe d'une collectivité • Direction d'un pôle 	32 130 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS		Montants annuels Maxima (Plafonds)
Groupes de fonctions	Emplois	Non logé
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Direction d'une structure d'accueil • Direction adjointe d'une structure • Direction d'un service 	14 000 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ASISTANTS SOCIAUX EDUCATIFS		Montants annuels Maxima (Plafonds)
Groupes de fonctions	Emplois	Non logé
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Direction d'une structure d'accueil • Direction adjointe d'une structure • Direction d'un service 	14 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des groupes de fonctions présentée dans le tableau ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

9/ RH – RIFSEEP : Rapport n°2025-05-26_R.I.F.S.E.E. P - Bénéficiaires

(Dossier présenté en Commission des Finances le 7 mai 2025)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Actuellement cette même délibération prévoit que les agents contractuels de droit public recrutés sur des emplois permanents bénéficient de l'IFSE correspondant au groupe de fonction de leur emploi après une ancienneté de services supérieure à 6 mois de présence de manière continue ou discontinue.

Cette mesure étant de nature à empêcher certains recrutements,

Il vous est proposé de définir qu'à compter du 1^{er} avril 2025 les bénéficiaires sont :

- Les agents titulaires et stagiaires à temps complets, à temps non complets et à temps partiel,
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel recrutés sur des emplois permanents dès leur entrée en fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification relative aux bénéficiaires comme indiqué ci-dessus à partir du 1^{er} avril 2025,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

10/ RH – RÉGLEMENT DE FRAIS : Rapport n°2025-05-27_Avenant n°2 - Modification du règlement d'attribution des indemnités de frais de déplacements temporaires

(Dossier présenté en Commission des Finances le 7 mai 2025)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Le règlement d'attribution des indemnités de frais de déplacements temporaires a été adopté le 16 juin 2019, celui-ci a été modifié le 21 décembre 2023. A ce jour il convient de le modifier par avenant n°2 l'article 2-1 Frais d'hébergement et de repas relative aux limites de prises en charge des frais de repas et taux en vigueur ainsi que sur l'article 3 relatif aux stages et formations.

Il est proposé d'adapter les plafonds à la réglementation en vigueur et d'acter le principe du remboursement des frais engagés par les agents au réel, dans la limite dudit plafond.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 ci-annexé à compter de la date de la présente délibération,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

11/ ECONOMIE CIRCULAIRE – PARTENARIAT : Rapport n°2025-05-28_Convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte Vêti Box

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

L'Association pour Générer l'Insertion et la Réussite (AGIR), de loi 1901 reconnue atelier et chantier d'insertion propose de multiples ateliers dont l'un consiste à trier et recycler les textiles dans l'objectif d'accueillir du public féminin en insertion et leur proposer un support de travail. Pour ce faire, des conteneurs dénommés Vêti Box sont déployés sur le territoire afin de collecter des articles tels que vêtements, jouets, chaussures et autres.

Pour valider un partenariat, AGIR sollicite la municipalité de bien vouloir accepter de positionner 4 vèti box sur l'ensemble de notre commune et de conventionner cet engagement pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le partenariat avec l'association AGIR pour déploiement de vèti box sur notre commune,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention ci-annexée

12/ MARCHÉ PUBLIC – TRAVAUX GYMNASSE : Rapport n°2025-05-29_Avenants gymnase

(Dossier passé en Commission des Finances le 7 mai 2025)

Rapporteur : M. Pascal GLOMOT, Adjoint aux travaux – urbanisme – cadre de vie

Dans le cadre des travaux de rénovation du gymnase certaines adaptations et choix techniques sont à apporter. Ainsi des avenants sont à signer sur le marché initial pour les lots 9, 11, 13 et 14

Lot	Définition du lot	Nom de la société	Montant € HT (tva 20%)	Travaux supplémentaires Montant € HT	Total € HT	Montant TVA 20%	Montant € TTC	JUSTIFICATION
9	Menuiseries intérieures bois	SAS DENIOT	126 850.29	<i>69 028.64</i>	195 878.93	39 175.79	235 054.72	<u>En -</u> : démontage de 2 portes <u>En +</u> : remplacement de 4 portes avec contrôle d'accès, remplacement de 5 doubles portes / restauration gradins
11	Sols souples	Sarl JC VACHER	18 050.50	<i>7 015.90</i>	25 066.40	5 013.28	30 079.68	<u>En +</u> : Ragréage des pourtours des salles de sport
13	Peintures	SARL JC VACHER	86 597.9	<i>6 173.00</i>	92 770.90	18 554.18	111 325.08	<u>En +</u> : peintures murs + fermes non prévue
14	Chauffage- Ventilation- Plomberie	SAS PATRICK GUILLOT	317 578.85	<i>39 458.68</i>	357 037.53	71 407.51	428 445.04	<u>En +</u> : reprise des réseaux gaz / chauffage

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les avenants au marché initial des travaux de rénovation du gymnase,
- AUTORISE Mme Le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

13/ MARCHÉ PUBLIC – TRAVAUX GYMNASSE : Rapport n°2025-05 -30_Rupture d'acte d'engagement - passation d'un nouveau marché

(Dossier passé en Commission des Finances le 7 mai 2025)

Rapporteur : M. Pascal GLOMOT, Adjoint aux travaux – urbanisme – cadre de vie

L'entreprise ISOBAT a été placée en liquidation judiciaire par jugement du 26 février dernier. Conformément aux dispositions prévues dans les CCAG, lorsque les marchés publics y font référence : "En cas de liquidation judiciaire du titulaire, le marché est résilié, si, après mise en demeure du liquidateur, dans les conditions prévues à l'article L. 641-10 du Code de commerce, ce dernier indique ne pas reprendre les obligations du titulaire.

Le liquidateur a confirmé que l'entreprise n'était plus en mesure d'exécuter les prestations du marché l'acheteur est fondé à prononcer la résiliation de plein droit du marché sans indemnisation du titulaire."

Par conséquent, il est proposé de résilier le marché liant la commune avec l'entreprise ISOBAT pour le lot 8 des travaux de réfection du gymnase.

Une partie de ce lot avait été sous-traité par ISOBAT à l'entreprise Lecomte.

Dans le cas de la liquidation, la préfecture nous confirme la capacité de conclure un nouveau marché sans publicité, ni mise en concurrence avec le sous-traitant.

Il est donc proposé de conclure ce nouveau marché avec l'entreprise LECOMTE pour un montant de **146 386,85 €**, comprenant les missions qui lui étaient dévolues dans le cadre de la sous-traitance plus les missions non réalisées par ISOBAT à la date de la liquidation.

Il est demandé d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Mme le Maire signale qu'Isobat avait sous-traité environ 80 % du marché à l'entreprise Lecomte, ce qui, avec autorisation de la Préfecture, permet de demander à l'entreprise Lecomte de continuer les travaux sans avoir besoin de relancer le marché, ni obligation de maintenir les tarifs négociés par Isobat.

L'entreprise Lecomte ayant elle-aussi un sous-traitant avec des tarifs un peu plus élevés, les tarifs seront donc un peu plus élevés mais cette procédure permet de ne pas prendre de retard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la liquidation judiciaire de l'entreprise ISOBAT pour le lot 8 des travaux de rénovation du gymnase,
- **AUTORISE** Mme le Maire à engager la procédure de passation du nouveau marché public dont les caractéristiques sont présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

14/ FISCALITE – URBANISME : Rapport n°2025-05-31_ TLPE tarifs 2026

(Dossier passé en Commission des Finances le 7 mai 2025)

Rapporteur : M. Pascal GLOMOT, Adjoint aux travaux – urbanisme – cadre de vie

Considérant l'abrogation de l'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L. 2333-12 du CGCT).

Vu l'article L. 454-60 à L.454-62 du code des impositions sur les biens et services. Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L. 2333-12 du CGCT).

VU l'Arrêté du 20 mars 2025 constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe sur la publicité extérieure

Il convient d'appliquer pour 2026 les tarifs comme suit :

Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage non numérique)

Communes	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
Moins de 50 000 Hbts	18.90 €	37.80€

Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage numérique)

Communes	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
Moins de 50 000 Hbts	56.70 €	113.30 €

Pour les enseignes

Communes	Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Entre 12 et inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
Moins de 50 000 Hbts	18.90 €	37.70 €	75.60 €

Mme le Maire informe d'une baisse des recettes puisque certaines entreprises ont préféré enlever leur enseigne suite à l'existence de cette taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** la tarification de la TLPE pour 2026 comme indiquée ci-dessus,
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

15/ URBANISME – DOMAINE PUBLIC : Rapport n°2025-05-32_Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

(Dossier passé en Commission des Finances le 7 mai 2025)

Rapporteur : M. Pascal GLOMOT, Adjoint aux travaux – urbanisme – cadre de vie

La commune du Poinçonnet a été sollicitée par un opérateur privé souhaitant installer des bornes de recharges pour véhicules électriques.

Cette installation pouvant se faire sur le domaine public, il est nécessaire de prévoir les conditions dans lesquelles d'autres opérateurs pourraient également exprimer leurs volontés de réaliser une opération similaire. Il est donc proposé de réaliser un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), tel que détaillé dans l'annexe jointe.

En cas de multiples propositions, il est indiqué les modalités d'analyse des offres et de choix des candidatures :

- Qualité des services proposés aux usagers et à la collectivité : 40 %
- Offre technique et qualité du matériel proposé : 15 %
- Adéquation de la durée d'occupation proposée : 15 %
- Montant de la redevance d'occupation proposée : 30 %

Mme le Maire informe que la commune compte actuellement 2 bornes dites de « 1^{ère} génération » installées par le SDEI.

Ayant des propositions pour l'installation de bornes supplémentaires, nous avons l'obligation de réaliser un Appel à Manifestation d'Intérêt pour informer d'éventuels autres prestataires de cette opération.

Ces bornes viendront en complément de celles déjà existantes. Le déplacement des bornes représentant un certain coût, il conviendra de réfléchir à leur emplacement en fonction de l'intérêt des usagers.

Leur entretien est pris en charge par l'organisme qui les pose.

De plus, n'étant pas propriétaire de ces équipements, ce n'est pas à nous de les assurer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques sur la commune,
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

16/ URBANISME - PATRIMOINE : Rapport n°2025-05-33_Vente d'un terrain

(Dossier passé en Commission des Finances le 7 mai 2025)

Rapporteur : M. Pascal GLOMOT, Adjoint aux travaux – urbanisme – cadre de vie

Vu la délibération N°2025-02-14 portant création d'un délaissé de voirie Allée André Messenger.

Mme SAUZEAU a exprimé la demande d'acquérir cette parcelle ainsi créée d'une surface de 155 m².
Il est proposé que prix de la vente soit décomposée ainsi :

- Prix du terrain nu : 7 750 € (155 m² à 55 €/m²)
- Cout du bornage+ relevé : 978 €
- Création d'un bateau : 1 492,40 €
- Etude de sol : 1 158 €

Le prix de vente sera la résultante de ces 4 éléments. La sollicitation des domaines est en cours.
Il est entendu que l'ensembles des frais afférents à cette cession sera à la charge de l'acheteur. La vente sera régularisée chez un notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente du délaissé de voirie de l'Allée André Messenger d'une surface de 155 m²,
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire,
- **AUTORISE** Mme le Maire à confier ce dossier au notaire de son choix.

17/ ENVIRONNEMENT- CONVENTION : Rapport n°2025-05-34_Mare rue Nelson MANDELA – Convention Indre Nature

(Dossier passé en Commission des Finances le 7 mai 2025)

Rapporteur : Mme Virginie ALAUME, Adjointe à l'environnement – développement durable

Les mares représentent un patrimoine tant naturel que culturel souvent sous-estimé et négligé. Ces zones humides rendent pourtant de nombreux services et hébergent des espèces qui se raréfient. Elles constituent l'un des maillons essentiels des continuités écologiques pour une grande diversité d'espèces.

Dans le cadre de l'Inventaire de biodiversité réalisé sur la commune, la mare située rue Nelson Mandela a été identifiée comme pouvant faire d'objet d'une étude spécifique.

C'est ainsi qu'Indre Nature souhaite la réalisation d'un diagnostic écologique avec inventaires et suivis naturalistes, propositions de travaux de restauration et un accompagnement de la mise en œuvre des travaux.

Ces opérations préalables sont éligibles à un financement du fonds vert, dans ce cas, la commune n'aurait aucun reste à charge.

Si les financements ne pouvaient être obtenus par Indre Nature, une subvention de 2 678 € serait sollicitée auprès de la commune.

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer la convention annexée.

Compte tenu des problématiques déjà existantes avec la présence de moustiques, M. CHAUMETTE demande si l'existence d'une mare n'amplifierait pas ce phénomène.

Mme ALAUME répond que la restauration de cette mare ramènera au contraire une biodiversité et la présence de certains batraciens qui lutteront contre les moustiques.

Mme le Maire rappelle qu'il est de toute façon interdit de combler cette mare, comme c'est d'ailleurs le cas pour l'autre mare (privée) présente au Poinçonnet (en face du verger).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** Mme le projet de réhabilitation de la mare rue Nelson MANDELA,
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer la convention en partenariat avec Indre Nature.

18/ URBANISME - PATRIMOINE : Rapport n°2025-05-35_Vente d'un terrain à Châteauroux métropole
(Dossier passé en Commission des Finances le 7 mai 2025)

Rapporteur : M. Pascal GLOMOT, Adjoint aux travaux – urbanisme – cadre de vie

Pour permettre l'aménagement d'espaces verts et la création d'une piste cyclable route de Montluçon, au niveau de la zone commerciale du Forum, la Communauté d'agglomération sollicite l'acquisition d'une emprise actuellement propriété de la Commune.

Un accord a été conclu avec l'Agglomération pour la vente à l'Agglomération d'une emprise d'environ 14 m², à prélever sur la parcelle BD n° 85.

Le prix de vente serait de 1 € forfaitaire, l'ensemble des frais nécessaires (géomètre, notaire) serait pris en charge par la communauté d'agglomération.

Mme le Maire rajoute que cette question a été votée en Conseil communautaire.

En réponse à Mme CHENOT qui interroge sur la différence entre le prix de vente appliqué à un particulier et le cas présent, Mme le Maire explique qu'il n'existe pas de notion de bénéfice entre collectivités et rappelle que la Communauté d'agglomération investit ici 3 000 000 € dans la restauration du Forum afin de le rendre plus attractif pour les entreprises et mais aussi pour les clients.

Mme le Maire remercie Mme LEGRESY Adjointe au développement économique pour son investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'accord de vente à l'Agglomération d'une emprise de 14 m² de la parcelle BD n°85, pour la somme de 1 € symbolique,
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

19/ RH – CONTRATS SAISONNIERS : Rapport n°2025-05-36 : RH- SAISONNIERS_ Contrats saisonniers 2025
(Dossier présenté en Commission des Finances le 7 mai 2025)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Pour l'année 2025, il est proposé de créer des postes de saisonniers pour renforcer les équipes en période estivale et pourvoir, en partie, aux remplacements des agents en congés.

Il vous est proposé de créer 2 postes occupés comme suit :

- 2 saisonniers en Juillet,
- 2 autres en Août.

Au regard des besoins, les personnes recrutées pourront être affectées soit aux services techniques, soit dans d'autres services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de 2 postes pour des emplois de saisonniers pour les mois de juillet et août,
- **CHARGE** Mme le Maire d'assurer la publicité de vacance des emplois auprès du Centre de Gestion de l'Indre,
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder aux recrutements et à signer tous documents afférents à ce dossier.

20/ Questions diverses

Néant

Prochain Conseil municipal : le jeudi 19 juin 2025 à 19 h 00

Le Secrétaire de séance



Pascal PILLE



Le Maire,



Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Toutes les pièces sont consultables en Mairie, le Procès-Verbal sera consultable en Mairie après sa validation par le Conseil Municipal.